



REGLEMENT DU GRAND PRIX DE SAINT MALO

Samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022



Ce règlement complète les règlements généraux des Épreuves Fédérales Amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION	<ul style="list-style-type: none">être licencié à la FF Golf et s'être acquitté du "droit de jeu fédéral" de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs.remplir tous les critères sportifs d'inscription.<u>Pour les majeurs</u> : être titulaire d'un certificat médical 2022 de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021, attester avoir répondu négativement à toute les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.<u>Pour les mineurs</u> : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions. <p>Pour les joueurs majeurs non licenciés en France, fournir un certificat médical lors de l'inscription.</p> <p>Pour les joueurs mineurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur le site de la fédération ou sur extranet (Documentation – Sport). Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.</p> <p>Épreuve non-fumeurs : cf. § 1.2-2 (5)</p>
TERRAIN	Parcours SURCOUF Messieurs : 6101 m - Par 72 - SSS : 72.1 - Slope 140 - Marques blanches Dames : 5035 m - Par 72 - SSS : 73.2 - Slope 138 - Marques bleues
FORMULE DE JEU	Simple Stroke Play 36 trous – 18 trous par jour Entraînement la veille du 1 ^{er} tour sur réservation des départs au 02 99 58 98 99 ou à golf@saintmalogolf.com .
INDEX	L'index à la date de clôture des inscriptions tel que figurant à cette date dans Fléole sera pris en compte.
SERIES	Messieurs : une seule série, Index 11,4 maximum ; Dames : une seule série, Index 15,4 maximum Les index supérieurs seront enregistrés sur liste d'attente et pourront être intégrés sur décision de la Commission Sportive du Saint Malo Golf Resort.
INSCRIPTIONS	<p><u>La date limite</u> d'inscription est fixée au 10/09/2022 Bulletin d'inscription disponible sur le site de l'association sportive www.saintmalogolf.com</p> <ul style="list-style-type: none">Par courrier : Domaine de Saint Yvieux – 35540 Le Tronchet.Par mail : golf@saintmalogolf.com <p>La liste des joueurs retenus et une éventuelle liste d'attente seront publiées sur le site de l'A.S. le 14/09/2022. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du formulaire d'inscription accompagné du règlement du droit d'engagement à l'ordre de SAINT MALO GOLF RESORT.</p> <p>Champ de participants limité à 120 joueurs dont 27 dames minimum. Si le nombre de candidatures à la clôture des inscriptions dépasse cette limite, les inscrits seront retenus conformément aux directives édictées dans le Vade-mecum 2021 (§ 1.2.1-4/7 : Forme de jeu). Le comité de l'épreuve a toute latitude pour répartir les wild cards attribuées par la ligue.</p> <p>Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué ci-dessus, ceci la date de clôture des inscriptions.</p> <p>La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.</p> <p>En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.</p> <p>Le club réserve 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.</p>
DROIT ENGAGEMENT	80 € pour les adultes 40 € pour les joueurs nés entre 1997 et 2003 30 € pour les joueurs nés en 2004 et après 50 € pour les joueurs membres du Saint Malo golf Resort, gratuit pour les joueurs protégés de la Ligue. Sauf cas de force majeure, tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs restera redevable de droits de jeu. La décision de remboursement sera prise par la Direction du Saint Malo Golf Resort

TIRAGE DES DEPARTS	<p>1er tour : répartition de la liste d'entrée en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Ordre de départ : bloc 2, puis bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4. 2^{ème} tour : ordre inverse du classement du 1^{er} tour Diffusion des horaires de départ la veille de la journée de reconnaissance : affichage et sur www.saintmalogolf.com</p>
PRIX	Dames : 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Brut - Messieurs : 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Brut
DEPARTAGE	En cas d'égalité pour la 1 ^{ère} place à la fin de l'épreuve, les joueuses et les joueurs concernés partiront en play-off en trou par trou sur les trous fixés par le Comité (tableau officiel) En cas d'impossibilité de disputer le play-off, le départage se fera selon le classement établi par RMS.
REMISE DES PRIX	À l'issue de la compétition au Club House, suivie d'un cocktail.
COMITÉ	Le Comité est composé de l'arbitre désigné, du directeur du golf et d'un membre du bureau de l'association. Il pourra adopter toutes les modifications au présent règlement en fonction du champ de joueurs et/ou des conditions climatiques.